



DEPARTEMENT de la GIRONDE

Commune de :
CARBON BLANC

TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MME. et M. les propriétaires fonciers, possédant des immeubles sur le territoire de la commune de Carbon-Blanc, sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral seront réalisés du

à partir du 15 JANVIER 2025

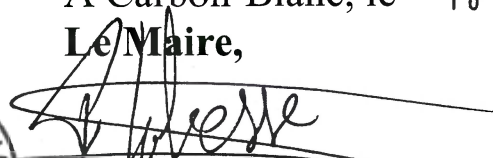
par la géomètre du cadastre

En application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral N° 99-D.R.C.L.E./2 41 du 2 février 1999, les géomètres chargés des opérations de conservation cadastrale sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées.

À Carbon-Blanc, le 10 JAN. 2025

Le Maire,




Patrick LABESSE